

Un incident grave s'est passé aujourd'hui dans la commission d'enquête sur la Nièvre. M. Imgard de Leffemberg, procureur général à Paris, se séparant de son chef hiérarchique le garde des sceaux, a déclaré ne voir aucun inconvénient à ce que le dossier relatif au comité central de l'appel au peuple fut communiqué à la commission. Cette déclaration a fait sensation.

DE SAINT-CHÉRON.

### UNE RÉVOLUTION... DANS LA BIÈRE

A l'approche de l'heure où vase décider le sort de la brasserie, dans ses rapports avec le fisc, au moment où se débattent les intérêts d'une importante industrie, et de l'Etat, — la nouvelle législation et réglementation de l'impôt sur la bière, — il est opportun d'examiner à fond cette question de brasserie, qui tient beaucoup plus qu'on ne pense, à l'alimentation et à l'hygiène publiques.

Une révolution ! ai-je dit. Il y en a une à faire, en effet, et les spécialistes sérieux, aussi bien que les observateurs soucieux de l'intérêt public, depuis longtemps l'aperçoivent et la désirent. Jetez un regard sur les nations voisines, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique ; toutes nous sont supérieures dans la fabrication de la bière. Qui ne connaît ces remarquables produits à la tête desquels figure l'ale pour l'Angleterre, les bières de Bavière et de Vienne pour l'Allemagne ? Quant aux Belges, nos plus proches voisins du Nord, on vante également quelques-unes de leurs marques.

En quoi consiste cette supériorité ? Un seul chiffre va nous le dire, et nous l'empruntons au *Moniteur de la brasserie*. Ce journal, d'une incontestable compétence, pour démontrer l'infériorité déplorable de nos produits du Nord, cite ce fait décisif, qu'aux portes de Paris — la ville cosmopolite — les bières anglaises, alsaciennes et allemandes sont cotées à près de 40 francs l'hectolitre, tandis que les nôtres ne le sont qu'à 15 francs.

Ce même journal cite encore, à ce propos, un extrait d'un rapport de l'ambassade anglaise en France, relatif à nos bières :

« Quant la bière forte est avariée, elle peut être transformée en vinaigre, » on vendue comme bière du Nord. » N'est-ce point là toute une révélation ? et, quelque humiliation qu'elle soit pour nous, pouvons-nous la taire ! Là-bas, un St-Emilion ou un Volnay ; ici, la piquette de Suresnes.

Et il y a cette énorme différence, non dans le prix seulement — ce qui serait en notre faveur, — mais dans la qualité, ce qui est tout à l'avantage de nos voisins et rivaux.

Rivaux ! En fait de finesse de goût, de pureté de produits, de santé publique, la France devrait-elle en supporter ? Géographiquement placés comme les Belges, les Anglais, les Allemands, producteurs comme eux des matières premières, favorisés du même climat, au sein d'un département renommé pour son opulence industrielle, et d'une population qui consume presque exclusivement la bière, qui en fait son vin quotidien, sa boisson de récréation à la fois, nous resterions dans cet état d'infériorité vraiment humiliante, qui compromet notre honneur national, autant que l'hygiène du peuple !

Est-il nécessaire que le prix des bières du Nord atteigne le prix des bières de choix, anglaises ou allemandes ? Non, certes ; entre ces deux extrêmes, — 40 fr., 15 fr., — il y a un milieu modeste, qui satisfierait en même temps l'intérêt de la brasserie, la bourse et la santé des consommateurs.

Mais aujourd'hui, que sort-il de la plupart de nos brasseries du Nord ?

Vous croyez peut-être que cela est indifférent à l'hygiène publique, qu'il importe peu que le peuple boive une bière flasque, sans tan, et sans arôme, au lieu de ces bières toniques et aromatiques qui nous viennent d'Allemagne et d'Angleterre ?

vous récit est plein de lacunes, et le fait principal est d'une invraisemblance si révoltante, que je n'oserais le relater sans renseignements plus complets.

— A Morlaix, mon cher ami, vous en trouverez tant que voudrez.

A Morlaix, personne ne put m'en dire seulement autant que M. d'Angeli, et j'avais abandonné mon projet quand, d'aventure, j'appris que l'un des anciens camarades du capitaine lui-même, était attendu au premier jour avec son vapeur le *Courrières* de Dunkerque.

Cette nouvelle me fut donnée par le maître d'une maison où je suis reçu dans l'intimité.

— Si je ne me trompe, poursuivit-il, la famille Divoal, après avoir habité le Havre, doit être à présent fixée à Dunkerque.

Je témoignai le plus vif désir d'être présenté à M. Félix Brossier, capitaine du *Courrières*.

Faites mieux, me dit mon ami, qui est en grand crédit auprès de M. Tilloy, armateur propriétaire de ce beau navire à vapeur ; je dois prendre passage à bord avec ma famille ; soyez du voyage ; et à Dunkerque vous verrez probablement le capitaine Divoal en personne. Dans tous les cas, Brossier,

Eh bien ! vous vous trompez ; l'expérience démontre que l'usage — surtout l'usage abondant — de nos petites bières, si plates ou si aigrelettes, est sensiblement nuisible à la santé ; la science le démontre aussi ; et des spécialistes convaincus n'hésitent pas à attribuer, en notable partie, à l'usage de nos bières débilitantes, certains désordres de la santé, certaines infirmités publiques, les scrofules, par exemple, qui marquent comme d'un stigmate désolant une partie de nos populations du Nord, tandis qu'elles épargnent les populations anglaises et allemandes, placées dans des conditions pires encore ; quand à moi, je suis convaincu que si cette cause n'agit point par une action positive, elle le fait du moins par une action négative. — Je m'explique : La science et l'expérience même nous apprennent que, dans nos climats humides et froids, l'usage d'une boisson tonique, stimulante, produit une réaction salutaire contre l'influence atmosphérique, et prévient l'appauvrissement du sang, source des maladies que nous venons de signaler. Si la mauvaise qualité de nos bières n'engendre pas directement ces tristes infirmités, du moins est-il vrai qu'une bière forte, saine, vivifiante, en combattra les causes naturelles et en empêchera l'éclatement.

C'est ici que la fabrication de la bière apparaît dans ses rapports les plus frappants avec la santé publique.

Comme, en matière économique, il faut éviter tout ce qui peut ressembler à une déclamation, à une thèse de fantaisie, nous allons préciser, aborder la question par son côté le plus pratique.

Il est prouvé que la brasserie pourrait produire et livrer, année moyenne, une bière saine et fortifiante, au prix de 25 francs l'hectolitre. Le prix de 30 francs, qui en rapprocherait la qualité de celles des bonnes bières anglaises et allemandes, s'appliquerait à des bières supérieures, abordables aux plus gros budgets domestiques.

Dans ces conditions de qualité, que sa passerait-il ? Un demi litre de bière, beaucoup plus agréable au goût, serait en même temps plus profitable à la santé, qu'un litre de petite bière. Il arriverait, pour cette boisson, ce qui arrive pour le vin, dont on boit d'autant moins qu'il est de plus haute qualité. La dépense du consommateur, en résumé, serait la même.

Maintenant, prenons, si vous le voulez, la consommation vraiment populaire, la consommation abusive, excessive, du cabaret, même du mauvais cabaret, la consommation qui ne vise qu'à la quantité. Eh bien ! l'ivresse même, ou une pointe d'ébriété, bien plus vite atteinte par l'usage d'une bière généreuse, on limiterait forcément la consommation ; et tandis qu'aujourd'hui, l'homme du peuple qui s'abandonne, qui boit pour boire, absorbe d'incroyables quantités de ces bières flasques, presque dépourvues d'élément alcoolique et de *mon-lant* ; tandis qu'il boit à se rendre malade, il s'arrêterait nécessairement à certaine quantité, considérablement moindre, d'une bière plus forte, plus riche en alcool, en substances toniques ; il s'arrêterait, au double profit de sa santé et de sa bourse ; car l'abus même, de cette boisson généreuse lui serait beaucoup moins funeste que celui d'une bière de qualité inférieure.

Et la brasserie ? Elle y trouverait elle-même son compte. Les hommes les plus compétents reconnaissent qu'il serait possible au brasseur, en améliorant sensiblement ses produits vendus plus cher, de réaliser un bénéfice supérieur à celui qu'il fait aujourd'hui. Ne serait-ce pas un avantage pour l'industrie de trouver, en somme, le même profit, tout en produisant moins ?

Je ne veux point préjuger ici la solution des questions d'impôts. Sans doute, il serait désirable, ainsi que le demande un journal spécial de Bruxelles, et comme j'en ai moi-même exprimé le vœu, que la bière fût entièrement dégrévée de droits, que le vin du Nord

durant la traversée, aura tout le temps de vous renseigner. Allons, décidez-vous ! Je me fais fort de vous faire admettre à bord ; est-ce accepté ? Pour le coup je pris la balle au bond.

Peu après entraient en rivière de Morlaix le *Courrières*, qui doit son nom à l'usine considérable de son honorable armateur dont il transporte les produits dans les ports principaux de notre littoral. Il revenait de Marseille et retournait à Dunkerque ; je m'empressai de le visiter. C'est en effet un très beau navire, de trois cent vingt tonneaux, parfaitement construit, très confortablement aménagé, et pourvu d'une excellente machine de la force nominale de quatre-vingt-dix chevaux fournissant un travail effectif de trois cent soixante. Il file aisément dix nœuds à l'heure quand la mer n'est pas trop mauvaise.

L'accueil du capitaine Félix Brossier me charma plus encore que l'aspect de son bâtiment ; et pour comble de satisfaction, j'appris tout de suite que Victor Divoal était bien réellement établi à Dunkerque.

— J'étais donc certain de pouvoir puiser à la meilleure source. Je tenais mon histoire d'esclave ; et, par-dessus le marché, j'aurais le plaisir de faire

fut aussi privilégié que le vin du Midi, et qu'enfin, — pour le dire en passant, — le fisc allât plutôt demander 42 ou 15 millions de francs aux 25 millions de bouteilles de vin mousseux que fabrique la Champagne, et que hoivent les classes riches en France et à l'étranger.

Mais, quoi qu'il arrive à cet égard, ma conclusion reste la même :

Que l'on maintienne ou qu'on deve légèrement le taux actuel de l'impôt, il faut souhaiter pour l'industriel, et surtout pour le consommateur, que la brasserie s'affranchisse résolument de cette lutte déplorable de la concurrence à bon marché ; qu'elle travaille plutôt, avec une louable et fructueuse émulation, à produire des qualités supérieures, à élever la brasserie du Nord au niveau de celles des Anglais et des Allemands Am. DEROIDE. (Propagateur)

### Lettre de Bruxelles.

LE MARIAGE DE LA PRINCESSE LOUISE.  
Bruxelles, 4 février 1875.

Sans revenir plus qu'il n'est nécessaire sur le bal de la cour et sur la représentation-gala donnée en l'honneur du mariage de la princesse Louise, fêtes dont j'ai dû vous parler par dépêche pour que vous en pussiez faire part à vos lecteurs en temps opportun, je pense que je dois compléter par quelques détails ces deux comptes rendus par trop sommaires.

Un mot d'abord du bal pour lequel le roi Léopold n'avait fait ouvrir que trois de ses salons, ce que je regrette fort, car Sa Majesté possède de merveilleuses collections d'objets d'art que je me promettais d'admirer à loisir ; mais le mariage de la princesse Louise devant rester presque une fête intime, les invitations n'avaient pas été prodiguées, et il était dès lors inutile de livrer le palais tout entier à ses hôtes.

Le spectacle le plus intéressant était celui qu'offrait à neuf heures le grand salon carré où se tenait, sur une estrade, la famille royale, ayant à sa droite les ministres et les représentants des puissances étrangères, et où sur une autre estrade, un peu en amphithéâtre, étaient groupées quantité de femmes charmantes dans des toilettes d'un goût exquis.

C'est dans ce salon que se forma le quadrille d'honneur où figuraient la princesse Louise et son futur époux, le prince de Galles et la belle comtesse de Bloudou, femme du ministre de Russie ; lord Lunley, ministre d'Angleterre et la princesse Amélie, puis dix autres couples également gracieux. Après le défilé obligatoire, la fête devint moins officielle, et le roi, quittant son entourage, se mit à parcourir le bal pour distribuer à tous, sur son passage, les plus aimables paroles. Puis Sa Majesté réunis les princes, les princesses, les grands dignitaires de sa maison, ses ministres et les diplomates étrangers à un splendide souper, pendant que deux immenses buffets somptueusement garnis étaient mis à la disposition des invités à la cour.

A une heure, tout était fini, les salons étaient déserts, et il ne restait plus au palais, échelonnées sur les escaliers et groupées dans les vestibules de la façon la plus pittoresque, que les deux ou trois cents personnes qui attendaient encore leurs équipages.

Inutile de dire que toute la noblesse belge était représentée à cette fête, dont la reine d'élégance et de beauté était la duchesse d'Osuna, constellée de diamants sur la tête, sur les épaules, au corsage, à la ceinture.

Quant à la représentation de gala qui a été donnée hier, c'est un ce genre la chose la mieux réussie que j'aie jamais vue. Après le 1<sup>er</sup> acte des *Huguenots*, à l'arrivée de la cour, qui occupait les six grandes loges de face transformées en un immense salon garni de fleurs, l'aspect de la salle était vraiment féérique.

La princesse Louise et le prince Philippe, qui s'étaient présentés les premiers, ont été vivement acclamés pendant que l'orchestre jouait l'air national *la Brabançonne* ; et lorsque le roi est arrivé le dernier, les vifs applaudissements de la princesse Louise étaient charmants dans une toilette blanche de tulle bouil-

lonné, et elle portait au cou un splendide collier de saphirs et de diamants. La reine était en toilette mauve et fort belle ; la comtesse de Flandre remarquablement en beauté. La princesse Louise, qui occupait avec son fiancé le milieu de la loge, avait à sa droite le prince de Galles, et le prince Philippe, la reine à sa gauche. Mgr le duc d'Aumale était entre l'archiduc Joseph et le comte de Flandre. Le roi occupait le dernier fauteuil à gauche. On voit que Sa Majesté avait voulu faire tous les honneurs à ses augustes invités.

Derrière la cour se tenaient les grands dignitaires de la maison du roi avec le grand-maître du palais, M. le comte Van der Straten Pouthoz, dont un assez vil accès de goutte ne pouvait ralentir l'activité ni non plus la bienveillance, car c'est à lui que je dois, ainsi qu'à notre éminent ministre à Bruxelles, M. le baron Baude, d'avoir pu assister à toutes les fêtes du mariage de la princesse Louise.

La cour s'est retirée après le quatrième acte des *Huguenots*, dont l'interprétation a été excellente, surtout de la part de M<sup>mes</sup> Ferrucci et Haymakers ; et elle a été saluée à sa sortie comme elle l'avait été à son arrivée, par les plus sympathiques acclamations.

Pourquoi ne puis-je en dire autant à propos du passage des voitures de gala à travers la foule immense qui attendait sur les trottoirs de la place de la Monnaie ? Là, au contraire, il s'est fait entendre quelques murmures idiots, motivés, prétend-on, par le refus du roi de célébrer le mariage de sa fille à l'Hôtel-de-Ville et à l'église métropolitaine. Je plains fort la population belge de s'être livrée à cette ridicule protestation, si je ne craignais que la responsabilité ne lui incombât pas tout entière, car nous avons à Bruxelles près de 15,000 réfugiés, dits politiques, et nous connaissons tous, par expérience, la façon de faire de ces illustres exilés, surtout lorsqu'il fait nuit, qu'ils sont perdus dans la foule et ne courent aucun danger.

C'est le lendemain de cette représentation de gala, c'est-à-dire hier, qu'a été célébré au palais le mariage de la princesse Louise et du prince Philippe de Saxe. Après avoir été unis civilement, dans le salon bleu, par M. le bourgmestre Anspach, le prince et la princesse ont été mariés religieusement par Mgr l'archevêque de Malines dans la salle de banquet, transformée en chapelle pour la circonstance.

La cérémonie, commencée par une allocution de Mgr de Malines, a duré une demi-heure à peine. M. le comte de Paris y assistait en tenue de ville avec le grand cordon de la Légion d'honneur. Deux autres personnes seulement étaient en habit noir : le ministre des Etats-Unis dont l'habit noir est l'uniforme, voilà ce que n'admettait jamais notre république, et M. Paul d'Irormoy, envoyé à Bruxelles par M. le duc Decazes. Des fauteuils étaient disposés en arrière des époux pour le roi, la reine, les princes et les princesses ; dix rangées de prie-Dieu garnis de velours rouge étaient réservées aux dames de la cour, aux dignitaires et au corps diplomatique. Sauf M. Hyman, ancien représentant et rédacteur en chef de *l'Echo du Parlement*, un rédacteur du *Times* et moi, il n'y avait là aucun étranger.

Après la cérémonie, la cour s'est retirée en formant le cortège, comme à son arrivée. Voici, d'après l'étiquette réglée l'an dernier en Allemagne pour tous les membres de familles souveraines d'Europe, l'ordre de préséance des invités princiers de S. M. Léopold II : le prince de Galles, l'archiduc Joseph, le comte de Paris, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha.

A une heure, la cour s'est rendue dans le grand salon d'honneur, où a eu lieu la présentation diplomatique ; puis le prince et la princesse de Saxe se sont avancés sur le balcon du palais, pour saluer la foule, qui a répondu par les plus vives acclamations. Il faisait grand jour ; le soleil, voilé depuis le matin, venait de paraître, et messieurs les commandants n'étaient pas là.

Quelques instants après, le roi a offert un banquet à ses invités, et à trois heures le prince Philippe et sa femme M<sup>me</sup> Louise, princesse de Belgique, duchesse de Saxe, sont partis pour le château de Laeken. Ils le quitteront demain pour se rendre directement à Pesth, où le prince Philippe, major de la réserve hongroise, réside une partie de l'année.

Nous empruntons aux journaux belges quelques détails complémentaires : Quelques instants avant que les aiguilles de l'horloge marquent dix heures et demie, s'ouvrent les portes du salon bleu.

Au milieu de cette pièce qui n'a reçu aucune décoration spéciale, se dresse une table ronde, recouverte d'un riche tapis bleu et or.

Sur cette table sont déposés un exemplaire du code civil relié en velours rouge, aux armes de la ville de Bruxelles.

Cet exemplaire est une curiosité bibliographique. Il a été imprimé en 1804 à la fin de la république, alors que Napoléon I<sup>er</sup> était encore Bonaparte premier consul. A côté de ce volume est déposé le carnet de mariage du couple princier. Le texte est sur parchemin et magnifiquement relié en maroquin rouge aux armes de Belgique et de Saxe. Ce remarquable travail est l'œuvre de notre plus célèbre relieur, M. Schayre.

Les augustes personnages se rangent en demi-cercle. La princesse Louise

écoupe la place d'honneur, à sa droite le Roi à sa gauche et la Reine à sa droite.

Après la Reine viennent le prince de Galles, la comtesse de Flandre, le comte de Paris, le duc d'Aumale, le comte de Flandre, et les deux plus jeunes fils de la princesse Clémentine.

Du côté du Roi, le prince Philippe, la princesse Clémentine d'Orléans, l'archiduc Joseph d'Autriche, la princesse Amélie de Saxe, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha et la petite princesse Stéphanie, fille cadette de LL. MM. le roi et la reine de Naples.

C'est la princesse Louise qui tout d'abord attire les regards. Sa fine et spirituelle physionomie qui rappelle une façon frappante les traits de son auguste père, est encadrée d'un voile de dentelle, drapé à la hongroise et qui forme une coiffure du point le plus original et le plus délicat. Sa blanche robe de mariée est garnie à chaque volant d'un cercle d'argent, avec des épaulières du même dessin. Elle porte à son corsage un bouquet de fleurs d'orange et en porte un autre à la main.

Le voile en dentelles de Bruxelles descend jusqu'au bas de la robe et forme sur la toilette une sorte de manteau.

La Reine porte une robe éclatante de rouge cerise, garnie du haut en bas de magnifiques dentelles, un collier de brillants, et une couronne de diamants et de perles fines.

M<sup>me</sup> la princesse Clémentine est en vert d'eau, la comtesse de Flandre en bleu. Mais on ne distingue la nuance de leurs robes qu'à travers une sorte de nuage de dentelles splendides.

La petite princesse Stéphanie est ravissante dans sa petite robe blanche toute garnie de nœuds de satin de couleur. On dirait une petite enfant de Versailles.

Le Roi et le comte de Flandre portent l'uniforme de généraux de l'armée belge avec grand cordon de l'ordre de Léopold en sautoir. S. M. porte également le collier de la Toison d'Or.

Le prince fiancé est revêtu d'un riche uniforme d'officier dans les honneurs hongrois, avec le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Le prince de Galles et l'archiduc Joseph d'Autriche sont en rouge écarlate, constellé d'ordres et de plaques ; le duc régnant de Saxe-Cobourg, tout en blanc comme un des cuirassiers de Bismarck ; le duc d'Aumale en général de division de l'armée française, avec le grand-cordon de la Légion d'Honneur, et seul en habit noir, comme un simple particulier, le comte de Paris, qui porte en sautoir sur son gilet le grand cordon de l'Ordre de Léopold.

Les augustes personnages se sont assis. M. le bourgmestre de Bruxelles debout devant la table qui occupe le milieu du salon, adresse à LL. MM. les questions suivantes :

Sire, Votre Majesté consent-elle au mariage de sa fille, S. A. R. la princesse Louise-Marie-Amélie, avec le prince Philippe de Saxe ?

Signe affirmatif de S. M. la Reine.

Le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg interrogés de même sur la question de savoir s'ils consentent au mariage de leur fils répondent par la même adhésion.

Ensuite, M. le bourgmestre et M. La-comblé donne lecture de l'acte de mariage contenant les longues nomenclatures des titres des époux, des parents et des témoins.

Cette lecture terminée, M. Anspach se lève de nouveau, la cour restant assise, et donne lecture des articles du code civil relatifs au mariage et aux droits et devoirs respectifs des deux époux.

La famille royale se lève et M. le M. le bourgmestre pose successivement les deux questions suivantes :

— Monseigneur prince Philippe de Saxe, Votre Altesse Royale consent-elle à prendre pour femme S. A. R. la princesse Louise-Marie-Amélie ici présente ?

Le prince répond par un oui sonore et accentué.

— Madame, Votre Altesse Royale consent-elle à prendre pour époux le prince Philippe de Saxe ici présent ?

D'une voix émue, la princesse répond oui à son tour.

Au nom de la loi, dit le bourgmestre, je vous déclare unis par le mariage.

Puis le premier magistrat de la capitale, abandonnant la formule surannée de l'état-civil, adresse aux nouveaux époux une courte allocution.

La primat de Belgique a présenté au Roi et à la Reine le beau bébé, puis a conduit le cortège vers le autel.

Les jeunes époux se sont agenouillés sur des prie-Dieu, après s'être inclinés devant le Roi, la Reine et toute la famille royale, et sont assis derrière eux en demi-cercle. Mgr Deschamps, ayant monté les marches de l'autel, a adressé à l'assistance un discours très éloquent.

Le prêtre a ensuite donné aux époux la bénédiction nuptiale, selon les rites de l'Eglise catholique romaine.

On a remarqué que le prêtre, l'archevêque a demandé au prince et à la princesse s'ils consentaient à se rendre réciproquement pour époux, tous deux, avant de répondre, se sont retournés vers leurs augustes parents et se sont inclinés devant eux, en signe de déférence préchant ainsi, une seconde fois, de leur consentement.

La bénédiction nuptiale étant donnée, toute la cour s'est retirée en saluant l'archevêque, et les invités se sont dispersés dans les salons adjacents en attendant l'heure du déjeuner de noon.

Ainsi s'est passée cette cérémonie, en somme, très simple et très imposante à cause de sa simplicité même.

C'était bien une cérémonie de cour, mais aussi surtout une fête de famille.

A l'occasion du mariage de S. A. R. Madame la princesse Louise, le Roi a fait remettre à M. le gouverneur du Brabant une somme de *cinquante mille francs* pour les pauvres de l'agglomération bruxelloise.

Cet acte de générosité est d'autant plus louable que le Roi n'a point voulu que le gouvernement sollicitât des Chambres une dot pour sa fille.

« Ma chère Marguerite, « Nous devons à Dieu la victoire la plus éclatante que nous ayons remportée dans cette glorieuse campagne. « J'ai attaqué l'ennemi dans les fortes positions qu'il occupait depuis le village de Lacar jusqu'au sommet du mont San Cristobal ; il a été complètement délogé par mes vaillants volontaires ; il a laissé en notre pouvoir des canons Krupp et Placencia, tout l'attirail de l'artillerie, des fusils, des munitions et des prisonniers. « Il continue encore sa retraite en ce moment dix heures du soir. « Je l'envoie des détails par courrier. « Ton affectonné, « CARLOS. »

Nous recevons de Saint-Jean-de-Luz la dépêche suivante :  
Saint-Jean-de-Luz, 5 février, 1 h. 35 de soir.  
On mande d'Estella le 3 février, 7 h. 33 du soir :  
« Encore une victoire de plus pour les armées carlistes. L'ennemi a été repoussé vigoureusement de Lotza-Lacar et autres positions. Un grand nombre de prisonniers sont tombés en notre pouvoir. « Nous avons pris quatre canons Krupp avec mulets et attelages. En ce moment les hauteurs de San Cristobal sont abandonnées par les troupes libérales, qui s'enfuient précipitamment vers Olteiza et Larraaga. « L'enthousiasme est immense dans tout le camp carliste. »

On mande également du Guipuzcoa :  
« Les troupes libérales sorties de Saint-Sébastien et autres villes, ont été complètement battues. Elles ont été obligées de repasser la rivière d'Ordo et de se replier sur Guclaria et Saint-Sébastien. »

Ces nouvelles sont confirmées par des lettres particulières.

**BULLETIN ÉCONOMIQUE**  
La situation des affaires  
A ROUBAIX-TOURCOING.

Tissus. — Asscz bien d'acheteurs, mais acheteurs de second ordre comme importance d'achats, entretenu un courant d'affaires suffisant pour l'écoulement de la production. — On commence à recevoir des suppléments de commission pour les articles à succès et pour les genres concrets qui sont demandés. — La production est, du reste, assez restreinte, les fabricants ne voyant pas encore de motifs à la confiance. — Le sentiment d'une reprise prochaine d'affaires continue à prévaloir, et on s'attend à une bonne fin de saison.

Comme nous l'avons déjà dit, les articles à bas prix sont à la mode, non-seulement pour les robes mais aussi pour les tissus d'ameublement. Ainsi notre fabrique produit aujourd'hui des étoffes pour tentures de 1,50 à 2 fr. le mètre en grande largeur, et des tapis de pied à peu près dans les mêmes conditions.

Cette façon de fabriquer est une imitation du système anglais, importé avec le traité de commerce, qui consiste à faire des produits à très bas prix afin d'en généraliser l'emploi.

Laines. — Les affaires en laines peignées restent bien calmes ; néanmoins une reprise ne peut tarder à se faire sentir. Les fabricants devront songer à leurs achats pour la saison d'hiver.

Peignage. — Les peignages sont plus occupés ; l'exemple de quelques uns mais sons qui avaient opéré à Anvers depuis trois semaines, a été suivi par d'autres, et des achats assez importants ont été effectués à la vente publique qui s'est